



Journal n° 159 des employé(e)s d'entretien de la STM

19 novembre 2024

MOT DE L'EXÉCUTIF

Une impression de déjà vu

Lors de la dernière négociation de 2018, l'ancien directeur général, M. Luc Tremblay, avait clairement tendance à manquer de considération envers les salarié(e)s de l'entretien lors de ses entrevues dans les médias, ce qui amenait, avec raison, de la grogne auprès des membres.

Vendredi dernier, notre actuelle directrice générale, a donné une entrevue sur les ondes du 98.5 FM avec le journaliste Patrick Lagacé. Force est de constater qu'elle semble vouloir utiliser le même ton que son prédécesseur pour la négo 2025, car elle n'a pas hésité à citer publiquement des exemples de tâches qui ne font pas partie du « core business » de la STM dont les travaux de pompage des eaux usées et le déneigement de nos installations. Tout pour faire peur aux travailleuses et travailleurs de l'entretien alors que ce type de tâches est pourtant bien protégé par notre convention collective, tout comme l'entretien sanitaire. Pour l'ARTM et la directrice générale, ce sont des « services connexes » que l'on devrait privatiser pour économiser. On peut dire que la directrice générale profite bien du rapport d'audit de l'ARTM et annonce ses couleurs pour la table de négo.

Le comité exécutif aimerait rappeler à Mme Léonard que les « services connexes » qui sont réalisés à l'interne ont déjà fait l'objet d'évaluations par l'employeur dans le passé et il a toujours été reconnu qu'ils étaient nécessaires afin d'offrir les meilleurs services auxquels la population a le droit de s'attendre. Nos véhicules de déneigement sont entretenus à l'interne avec rigueur par des gens qualifiés qui sont au rendez-vous lorsque requis. Il nous apparaît assez évident que la règle du plus bas soumissionnaire va nous amener un service exécrable qui aura des impacts négatifs sur le service rendu. Si le déneigeur du privé ne se présente pas dans l'ensemble de nos lieux de travail durant une tempête de neige, je vous laisse imaginer l'impact que cela aura au niveau des délais de services qui engendreront des coûts supplémentaires pour les contribuables.

Le gouvernement de la CAQ a lui aussi officiellement donné sa position face au transport collectif en favorisant le privé et la sous-traitance. Ça n'a rien de surprenant puisque c'est pas mal son alignement dans tout le secteur public. Nous n'avons qu'à regarder comment il a abandonné la santé aux mains du privé. Pourtant, les chiffres récents démontrent bien que l'augmentation de la part du privé en santé n'a aucunement facilité et/ou amélioré l'accessibilité à un médecin et aux soins de première ligne. Nous devons répondre collectivement et en grand nombre aux positions du gouvernement pour démontrer notre attachement à nos services publics accessibles à tous et au maintien de nos emplois de qualités.

Cela commence samedi prochain, le 23 novembre, à l'événement organisé par la CSN pour freiner la montée de la privatisation dans le secteur de la santé. La CSN attend plusieurs centaines de personnes au Colisée de Trois-Rivières ; des gens qui se déplaceront de partout dans le Québec. Des bus seront à votre disposition pour se rendre sur les lieux. Nous aimerions vous y voir en grand nombre. Suivez-nous sur FACEBOOK pour les détails.

ENSEMBLE, montrons au gouvernement que les travailleuses et travailleurs du secteur public sont solidaires !!!

Suite au verso

EEFI – Nouveau directeur, même culture arrogante

C'est assez unanime, le départ à la retraite de M. Martin Chartrand était une excellente nouvelle pour les travailleuses et les travailleurs d'ÉEF. Au comité exécutif, nous avons l'espoir que la culture arrogante et méprisante qui avait été instaurée dans cette direction change avec l'arrivée d'une nouvelle direction. Malheureusement, cela fait un an que le nouveau directeur est en place et c'est toujours la même façon de faire.

On aborde le Syndicat avec un discours collaborateur, mais pendant ce temps, la gestion a le champ libre de transgresser la convention collective sans impunité; non-respect des classifications de métiers et/ou de leurs tâches respectives, non-respect des divisions, abolition de section, non-respect de l'ancienneté, non-respect des annexes, non-respect de l'article 13.07, non-respect de l'article 30.06, non-respect de l'article 32, non-respect de l'article 40, etc. En voulez-vous des exemples ? La liste est longue !

Dernièrement, la gestion a décidé de prendre des électriciens d'EDI pour les envoyer faire la job des travailleuses et travailleurs d'éclairage-force sous prétexte d'un manque de personnel et de l'urgence d'agir sur les luminaires en station ! Même chose au niveau des briqueteurs-maçons. La direction a décidé de scinder la tâche d'injection et d'en donner une partie aux mécaniciens de la voie (cantonnier) toujours sous les mêmes prétentions. Pourtant, nous savons très bien que la gestion ne comble pas les postes vacants à éclairage-force et chez les briqueteurs-maçons, et ce, depuis des années.

Malgré tout, le Syndicat a démontré de l'ouverture depuis juin afin d'encadrer temporairement ces deux (2) projets par lettre d'entente ce que le directeur d'ÉEFI a refusé parce que, pour lui, la convention collective n'est qu'accessoire et il peut faire ce qu'il veut selon ses besoins. Parlant de lettre d'entente... Depuis juin 2023, le Syndicat est en attente d'un retour pour permettre une mobilité de main-d'œuvre au niveau de l'entretien des palans et ponts roulants afin de ne pas perdre l'expertise interne. Je vous laisse deviner. Eh bien oui, le Syndicat attend toujours et la direction d'ÉEF ne fait aucun retour ! Après, on va se faire dire qu'ils ne sont pas capables d'embaucher et qu'il y a urgence !

Le comité exécutif a tenu une rencontre jeudi dernier avec le directeur et un de ses surintendants. Sans même être gênés, ils nous ont confirmé qu'ils transgressaient allègrement la convention collective et qu'ils continueraient à le faire !! Quand on parle d'arrogance et de mépris...

Cellulaires préposés à l'entretien (projet SES)

Nous avons l'intention de vous présenter une proposition d'entente avec l'employeur pour donner suite à l'arbitrage de médiation à l'Assemblée Générale du 26 novembre prochain. Le but étant d'entendre vos commentaires et de vous donner la possibilité d'amender la proposition d'entente avant de voter l'adoption ou le rejet de celle-ci. Toutefois, fidèle à elle-même, la STM a pris tout son temps pour nous revenir sur des points importants qui étaient à clarifier dans l'entente. Ce laxisme de l'employeur nous a empêchés de valider le tout préalablement avec le conseil syndical afin de vous partager l'entente dans un délai respectable. La STM devra donc attendre en début d'année afin de savoir si les membres sont en faveur de l'entente ou pas. Soyez vigilant à l'avis d'Assemblée Générale de janvier 2025, car le projet d'entente risque d'être à l'ordre du jour.

Notre solidarité, notre force !

Votre exécutif